FRC 3 25652
Case FRC 23092

DISCOURS

DE M. LOUIS DE NARBONNE,

MINISTRE DE LA GUERRE,

Prononcé le 14 Décembre 1791 ;

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

LE Roi veut la paix ; et par la voie des négociations, il n'a négligé, il ne négligera aucun moyen de la procurer au Royaume ; mais, avant tout, il veut la Constitution qu'il a jurée, et il la veut assez pour ne redouter aucune des mesures capables de l'affermir.

Sa Majesté m'a chargé, Messieurs, de donner les ordres nécessaires pour que cent cinquante mille hommes puissent être rassemblés sur les frontières avant un mois. Je me suis assuré qu'une réunion de forces aussi imposante n'etoit pas impossible : je crois donc qu'il nous est permis d'avoir une confiance

THE NEWBERRY LIBRARY

bien fondée dans l'issue de la noble entreprise que le Roi vient de commencer. Il faut relever cet esprit de découragement qui voudroit représenter la France comme entièrement abattue sous ses rapports politiques et militaires. C'est la même Nation ; c'est la même Puissance qui combattit sous Louis XIV : voudrions-nous laisser penser que notre gloire dépendoit d'un seul homme, et qu'un siècle ne rappelle qu'un nom ? Non, Messieurs, je ne l'ai pas cru, lorsque j'ai desiré le parti que le Roi vient de prendre. Je sais qu'on a déjà voulu, je sais qu'on voudra peut-être encore calomnier ce parti ; que parmi les hommes qui d'abord l'avoient ardemment réclamé, il en est qui se sont préparés à le combattre dès que le Gouvernement a paru l'adopter. Mais vous déconcerterez de tels systêmes ; et l'on persuadera difficilement à une Nation courageuse, que de vains discours suffisent à la défense de sa liberté.

Je partirai dans peu de jours, d'après les ordres du Roi, pour m'assurer moi-même de l'état des frontières et de l'armée. Je n'ignore pas qu'il subsiste encore des défiances entre les officiers et les soldats ; mais, en leur parlant à tous au nom de la gloire nationale et du Roi, j'espère les voir cesser. Je dirai aux officiers, que l'empire des préjugés anciens, qu'une résolution qui

présentoit l'idée d'un grand péril, que l'ignorance des vrais sentimens du Roi, ont pu séduire quelques-uns d'entre eux ; mais que le mot de *trahison* n'est d'aucune langue, et qu'au nom de de la guerre, toute incertitude seroit une trahison, et selon l'honneur, et selon la loi . . . . . Je dirai aux soldats que les officiers qui restent à leur tête, liés à-la-fois à la cause de la Révolution, et par leur serment, et par la haine que leur a vouée le parti contraire, sont invariablement fixés à leur poste, et que le succès de la guerre va dépend e du concert de toutes-les volontés, et par conséquent de la plus exacte discipline. Enfin, les gardes nationales, ces premiers défenseurs de la Révolution, serviront sans doute à son plus grand triomphe, et l'on n'aura à leur apprendre que ce que l'expérience peut ajouter au courage.

Pendant l'absence de quelques jours qu'exigera le voyage que je vais faire, je remettrai le portefeuille à l'un de mes collègues ; et telle est ma confiance, telle doit être celle de toute la France dans notre Roi, qu'absent, je réclamerai la responsabilité de tous les ordres qu'il donnera dans mon département, et qui seront signés par le ministre des affaires étrangères.

Trois armées ont paru nécessaires. M. de

Rochambeau, M. de Lukner, M. de la Fayette, sont désignés par la Patrie ; et la Patrie et le Roi ne sont plus qu'un. Sa Majesté eût desiré que l'organisation militaire lui permît de donner le grade de maréchal de France à MM. de Rochambeau et Luckner. L'Assemblée ne pensera-t-elle pas qu'aujourd'hui la loi suprême est de sauver la liberté, et ne m'autorisera-t-elle pas à répondre au Roi qu'elle verra cette mesure avec plaisir ?

Un supplément de fonds devient indispensable ; la France ne marchandera pas la liberté. D'ailleurs, cette augmentation de dépense doit moins effrayer les créanciers de l'État, que les longs malheurs qui pourroient naître d'une prolongation d'inquiétude si propre à perpétuer l'anarchie. Cette anarchie, elle va disparoître. Nous aurons besoin de prouver à l'Europe que les malheurs intérieurs, dont nous avons d'autant plus à gémir, que nous nous sommes, quelquefois peut-être, refusés à les réprimer, naissoient de l'ardeur inquiète de la liberté, et qu'au moment où sa cause appelleroit une défense ouverte, la vie et les propriétés seroient en sûreté parfaite dans l'intérieur du Royaume. Nous ne reconnoîtrons d'ennemis que ceux que nous aurons à combattre ; et tout homme sans défense

sera devenu sacré pour nous. Ainsi nous vengerons l'honneur de notre caractère, que de longs troubles auroient pu apprendre à méconnoître. Si le funeste cri de la guerre se fait entendre, il sera du moins pour nous le signal tant désiré de l'ordre et de la justice : nous sentirons combien l'exact paiement des impôts, auquel tiennent le crédit et le sort des créanciers de l'État; la protection des colonies, dont les richesses commerciales dépendent ; l'exécution des lois, force de toutes les autorités ; la confiance accordée au Gouvernement, pour lui donner les moyens nécessaires d'assurer la fortune publique et les propriétés particulières ; le respect pour les Puissances qui garderoient la neutralité ; nous sentirons, dis-je, combien de tels devoirs nous sont impérieusement commandés par l'honneur de la Nation et la cause de la liberté.

Si, dans l'entreprise, peut-être hardie, dont j'ose tenter l'exécution, quelques détails m'étoient échappés, je supplie l'Assemblée de daigner se souvenir que depuis huit jours que je suis nommé ministre de la guerre, j'ai fortement rempli mon temps ; j'espère au moins qu'aucune grande mesure ne m'échappera ; et le Roi, dont les affections personnelles doivent sans doute souffrir dans cet instant, n'en seconde pas moins son

136

ministère par des efforts qui seront un jour connus, et qui lui vaudront de nouveaux droits au dévouement de ceux qui, s'il m'est permis de le dire, ont uni comme moi toute leur destinée au sort de la liberté de la France.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.